

*Dépôt de projets de loi***LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE  
GRAIN DES PRAIRIES**

## MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé))** demande à présenter le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

**M. le Président:** La Chambre permet-elle au ministre de déposer le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

[Français]

**LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

## MESURE MODIFICATIVE

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier)** demande la permission de présenter le projet de loi C-225 intitulé Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (institutions du Parlement).

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, ce projet de loi vise à faire en sorte que la Loi sur les langues officielles s'applique expressément aux institutions parlementaires qui, selon une règle séculaire, ne sont pas, sauf disposition expresse, liées par les lois d'application générale.

La loi s'appliquerait expressément à la Bibliothèque du Parlement, aux bureaux permanents du Sénat et de la Chambre des communes. Les bureaux particuliers des sénateurs et des députés demeurerait exempts.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

**M. le Président:** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

• (1110)

[Traduction]

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE  
EXTÉRIEUR**

## AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, vous pourriez constater que l'on consent à l'unanimité à la présentation de la motion suivante, qui aurait pour effet de permettre au comité des affaires étrangères nouvellement reconstitué d'effectuer les déplacements auxquels il s'était engagé avant la prorogation de la Chambre. Je propose:

Que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soit autorisé à voyager au Canada afin d'étudier les politiques et les programmes officiels d'aide au développement et de tenir des audiences publiques à ce sujet, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité, conformément au budget du Comité approuvé par le Bureau de régie interne.

**M. le Président:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) propose sa motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. le Président:** La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Français]

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

**M. le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

[Traduction]

**QUESTION DE PRIVILÈGE**

L'USAGE PRÉSUMÉMENT ABUSIF DU PAPIER À LETTRES ET DE LA GRIFFE DE FRANCHISE DES COMMUNES

**M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest):** Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège au sujet de l'usage abusif flagrant du papier à lettres et de la griffe de franchise de la Chambre des communes qu'ont fait les huit députés néo-démocrates de la Colombie-Britannique, notamment celui de Comox—Powell River (M. Skelly), afin de transmettre un message manifestement politique au moyen d'envoi sans adresse, dans le cadre de la campagne électorale de la Colombie-Britannique.